



## ACADÉMIE DE BORDEAUX



### CONCOURS REGION ACADÉMIQUE NOUVELLE AQUITAINE DES MÉTIERS DE LA COIFFURE

en partenariat avec  
**L'Oréal professionnel**

#### Objectifs du concours :

- Valoriser les talents des élèves et des équipes pédagogiques
- Promouvoir les métiers de la coiffure
- Renforcer les partenariats entre l'école et le monde économique
- Favoriser la créativité et l'autonomie des jeunes
- Consolider les compétences professionnelles des élèves ainsi que leurs habiletés sociales
- Développer la démarche de projet

Vous trouverez, ci-après, le règlement de ce concours.

Nous espérons qu'il suscitera votre intérêt et nous restons à votre disposition pour échanger à ce sujet. Ce document formalise les échanges que nous avons eus avec les équipes de coiffure lors des réunions de rentrée.

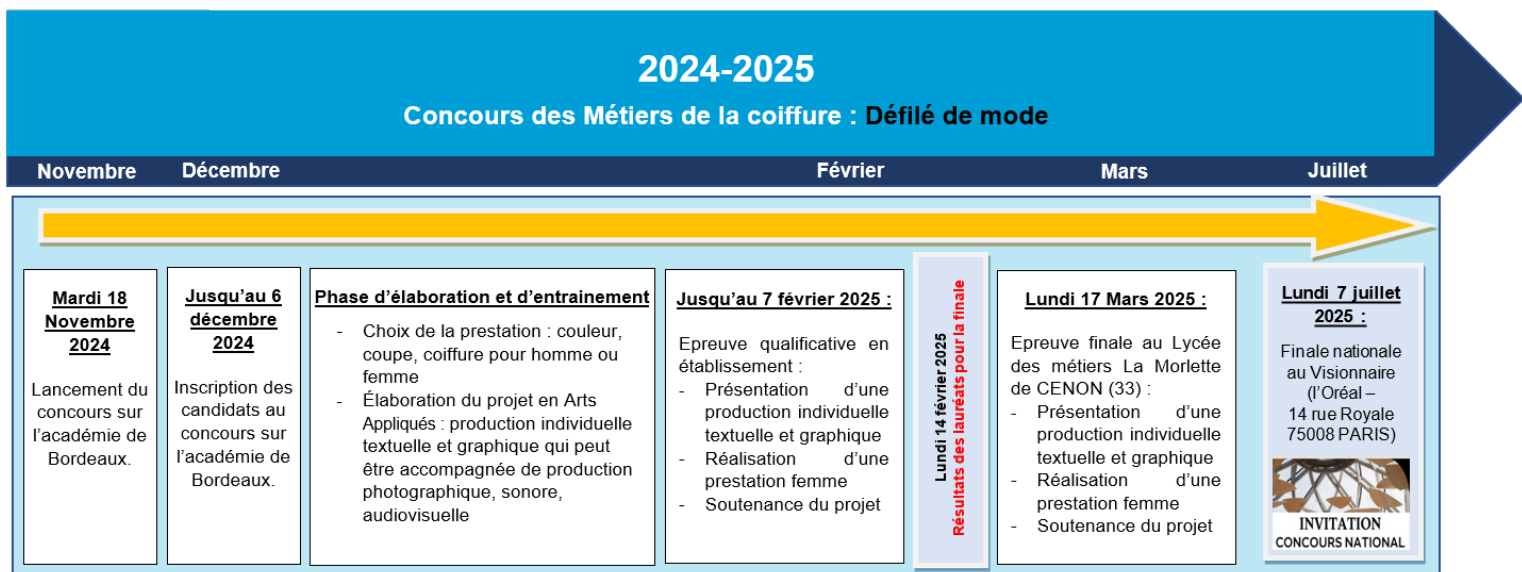
Les dossiers d'inscription des participants (cf. pages 7, 8 et 9) sont à envoyer à [jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr](mailto:jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr) avant le vendredi 6 décembre 2024.

Le président de jury

Jérémie RANQUE

Inspecteur de l'Éducation nationale  
chargé de l'enseignement technique

## Présentation du concours :



### THÉMATIQUE GÉNÉRALE :

#### **Défilé de mode**

(Exemple : les années 30, les années 50, les années 70, haute-couture, prêt à porter...)

#### **Inscription obligatoire dans un des 2 domaines suivants :**

- Croiser les mixités ou les identités culturelles**  
*L'inclusion (miss curvy, miss ronde...) et le savoir-vivre ensemble*
- Réduire son impact sur l'environnement**  
*Gestes métiers écoresponsables, upcycling*

Il est attendu pour chaque domaine de ne pas se limiter à la simple transposition littérale d'éléments mais de réfléchir à la notion de référence, d'éléments évocateurs, de connotations... qui permettront de reconnaître le domaine choisi.

À cette fin les planches de recherche et de tendance doivent permettre de comprendre explicitement la démarche réflexive d'investigation ainsi que les liens entre le domaine choisi et le projet de coiffure proposé.

L'interprétation du domaine choisi est libre afin de laisser la possibilité au candidat de développer sa créativité.

La notion de **santé et sécurité au travail** devra être systématiquement prise en compte tout au long des démarches d'investigation, de réalisation et de présentation sur l'intégralité des épreuves.

L'épreuve de sélection est la même, quel que soit le diplôme préparé par le candidat. En revanche, l'épreuve finale se définit par 2 épreuves distinctes :

- une pour les jeunes préparant un **certificat d'aptitude professionnelle (CAP) / mention complémentaire (MC) coiffure**,
- une pour ceux préparant un **baccalauréat professionnel (BCP) / brevet professionnel (BP) coiffure**.

## Épreuve de sélection sur la région Nouvelle-Aquitaine :

- **PARTIE 1** : la planche tendance et la planche de recherches doivent pouvoir traduire la proposition de coiffure au regard de la thématique générale et du domaine choisi avec une dimension développement durable.

Le candidat réalisera ces deux planches au format A3 minimum sur lesquelles divers éléments permettront de présenter les références ou les sources d'inspiration de la réalisation de coiffure envisagée (coupe, coloration, coiffage) en lien avec la thématique générale et le domaine choisi.

- **La planche tendance** pourra présenter un ensemble organisé et composé de styles, d'ambiances, de textures, de couleurs, de formes, de paysages, d'objets... Elle pourra puiser son inspiration dans les domaines de la mode, de l'architecture, du design, du spectacle vivant, du cinéma, des enjeux de nos sociétés.
- **La planche de recherches** présentera les bases avancées du projet de la coiffure. Ce projet se traduira sous forme de déclinaison au choix de dessins, de croquis, de schémas, de cartes heuristiques... prenant appui sur le choix d'éléments sélectionnés dans la planche tendance.

Ces deux planches témoigneront d'un argumentaire justifiant de la démarche et des choix du candidat. Les documents collés, les croquis pourront être annotés.

Cette phase du projet peut être menée librement par le candidat ou avec le soutien du professeur d'arts appliqués.

- **PARTIE 2** : la mise en œuvre du projet en lien avec la thématique générale et le domaine choisi au travers des techniques de coupe, couleur, coiffage par le candidat :
  - **Coupe** : tous les outils de coupe sont autorisés à l'exception du sabot de la tondeuse.
  - **Couleur** : tous les produits de coloration peuvent être utilisés à l'exception de la coloration fugace : sprays colorants, paillettes, gels colorants, mousses colorantes et mascaras de cheveux.  
2 couleurs maximum sont autorisées pour les **CAP/MC**.  
3 à 6 couleurs maximum (dont l'éclaircissement) sont autorisées pour les **BCP/BP**.
  - **Coiffage** : tous les outils de coiffage sont autorisés. Tous les produits de finition et de construction sont permis à l'exception de ceux qui sont colorés.

Cette phase du projet peut être menée librement par le candidat ou avec le soutien du professeur de coiffure qui l'a en responsabilité.

*Attention, tous les produits utilisés par les candidats sont obligatoirement ceux de la marque L'Oréal Professionnel.*

Une définition précise de l'épreuve finale sera communiquée ultérieurement. Elle comprendra en plus de la réalisation du **défilé de mode**, une présentation du projet suivi d'un entretien, et ce pour tous les niveaux : **CAP/MC/BCP/BP**.

## Épreuve finale sur la région Nouvelle-Aquitaine :

- **Cf PARTIE 1 & 2 ci-dessus**
- **PARTIE 3** : la soutenance orale du candidat de son projet au travers de la thématique générale et du domaine choisi en lien avec les compétences cœur de métier.

SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES								
CAP/MC	Épreuve de sélection académique				Épreuve finale région académique			
	Partie 1	Partie 2		Partie 3	Partie 1	Partie 2		Partie 3
Lieu	Centre de formation du candidat				Lycée des métiers La Morlette CENON pour Bordeaux,			
Date	Jusqu'au vendredi 7 février 2025				Lundi 17 mars 2025			
Durée	10 minutes	3h		10/15 minutes	10 minutes	3h		15 minutes
Intitulé	Présentation courte des planches de tendance et de recherches au regard de la thématique imposée et du domaine choisi	Épreuve pratique coupe, couleur, coiffage cohérence technique et esthétique au regard du niveau attendu	Conformité de la coiffure réalisée à la thématique imposée et au domaine choisi	Présentation et entretien sur la démarche du projet	Présentation courte des planches de tendance et de recherches au regard de la thématique imposée et du domaine choisi	Épreuve pratique coupe, couleur, coiffage cohérence technique et esthétique au regard du niveau attendu	Conformité de la coiffure réalisée à la thématique imposée et au domaine choisi	Présentation et entretien sur la démarche du projet
Points	/20	/30	/10	Facultatif	/20	/30	/10	/10

SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES								
BCP/BP	Épreuve de sélection académique				Épreuve finale académique			
	Partie 1	Partie 2		Partie 3	Partie 1	Partie 2		Partie 3
Lieu	Centre de formation du candidat				Lycée des métiers La Morlette CENON			
Date	Jusqu'au vendredi 7 février 2025				Lundi 17 mars 2025			
Durée	10 minutes	3h		10/15 minutes	10 minutes	3h		15 minutes
Intitulé	Présentation courte des planches de tendance et de recherches au regard de la thématique imposée et du domaine choisi	Épreuve pratique coupe, couleur, coiffage cohérence technique et esthétique au regard du niveau attendu	Conformité de la coiffure réalisée à la thématique imposée et au domaine choisi	Présentation et entretien sur la démarche du projet	Présentation courte des planches de tendance et de recherches au regard de la thématique imposée et du domaine choisi	Épreuve pratique coupe, couleur, coiffage cohérence technique et esthétique au regard du niveau attendu	Conformité de la coiffure réalisée à la thématique imposée et au domaine choisi	Présentation et entretien sur la démarche du projet
Points	/20	/30	/10	Facultatif	/20	/30	/10	/10

## Règlement du concours

### **Article 1<sup>er</sup>. Profil des candidats**

Ce concours est ouvert à tous les jeunes en formation initiale (CAP et BAC PRO Métiers de la Coiffure, MC (CS) Coiffure Coupe Couleur, et, BP Coiffure) des établissements des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers sans limite d'âge.

### **Article 2. Justificatifs**

Les documents d'inscription, de droit à l'image et de droit au son sont à retourner avant le 6 décembre 2024 via le DDFPT à : [christelle.fredon@ac-poitiers.fr](mailto:christelle.fredon@ac-poitiers.fr), [valerie.lebraud1@limoges.fr](mailto:valerie.lebraud1@limoges.fr), [jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr](mailto:jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr) selon l'académie d'origine du candidat.

### **Article 3. Date et lieu du concours « Défilé de mode »**

- L'épreuve de sélection académique se déroule dans l'établissement du candidat avant le 7 février 2025. Les résultats doivent être remontés avant le 7 février 2025 à [christelle.fredon@ac-poitiers.fr](mailto:christelle.fredon@ac-poitiers.fr), [valerie.lebraud1@limoges.fr](mailto:valerie.lebraud1@limoges.fr), [jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr](mailto:jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr) selon l'académie d'origine du candidat.
- L'épreuve finale région académique se déroulera le lundi 17 mars 2025 dans les locaux du lycée des métiers La Morlette à CENON (33). Les candidats sélectionnés recevront une invitation indiquant les horaires et les conditions de leurs épreuves.

### **Article 4. Matériel apporté par le candidat**

Pour réaliser l'épreuve finale, le candidat doit apporter le matériel nécessaire précisé sur la convocation.

### **Article 5. Composition du jury**

- **Épreuve de sélection en académie (établissement) :**
  - Jury 1 évalue une planche tendance et une planche de recherches (/10) au regard de la thématique imposée et du domaine choisi ainsi que le résultat final et la conformité de la coiffure à la thématique imposée et au domaine choisi (/20).  
Composition du jury : 3 personnes (un professeur d'arts appliqués + un représentant (professeur ou professionnel) de la coiffure + un personnel de direction (chef d'établissement, adjoint, DDFPT).
  - Jury 2 évalue la technicité de la coupe (/10), de l'effet couleur (/10) et du coiffage (/10) en respectant la prévention des risques professionnels au regard du niveau attendu.  
Composition du jury : 2 ou 3 personnes (professeurs et/ou professionnel de la coiffure).
- **Épreuve finale région académique (LP La Morlette à Cenon) :**
  - Jury 1 évalue une planche tendance et une planche de recherches (/10) au regard de la thématique imposée et du domaine choisi ainsi que le résultat final et la conformité de la coiffure à la thématique imposée et au domaine choisi (/20).  
Composition du jury : 2 à 4 personnes (ex : IEN design et métiers d'art, IEN SBSSA ne participant pas au jury 2, représentant des partenaires, formateur, personnalité du monde culturel...).
  - Jury 2 évalue la technicité de la coupe (/10), de l'effet couleur (/10) et du coiffage (/10) en respectant la prévention des risques professionnels au regard du niveau attendu.  
Composition du jury : 2 ou 3 personnes (ex : coiffeurs, représentant des partenaires, expert...).
  - Jury 3, qui aura observé la prestation du candidat, évalue l'entretien portant sur la démarche de projet du candidat (/10).  
Composition du jury : 2 à 4 personnes (un représentant académique, un professeur/formateur, un enseignant d'arts appliqués, un représentant des partenaires ne participant pas au jury 2, un expert...)

**Article 6. Médiatisation et droit à l'image**

Afin d'assurer la promotion du concours, les candidats s'engagent à accepter de communiquer avec la presse (écrite, radio ou TV), avant, pendant et après le concours. Ils s'engagent aussi à signer les documents relatifs à la cession de droit à l'image, internet et réseaux sociaux.

Le concours « **défilé de mode** » fera l'objet d'une communication spécifique sur le site des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers.

Les candidats et les enseignants/formateurs sont invités à poster les photos de leur réalisation sur les ENT et site de leur établissement.

**Article 7. Proclamation des résultats**

- Pour l'épreuve de sélection : les personnes habilitées à proclamer les résultats sont les personnels de direction de l'établissement (ou par extension le DDFPT, le responsable de formation ou le référent disciplinaire). À l'issue de l'épreuve, ils proclameront le podium et transmettront les résultats aux présidents de jury au plus tard le 7 février 2025 à [jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr](mailto:jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr)
- Pour l'épreuve région académique : les présidents du jury régional proclameront le podium de la région académique Nouvelle-Aquitaine 2025 du concours de coiffure « **Défilé de mode** ». Le lauréat de la région académique Nouvelle-Aquitaine 2025 sera qualifié pour la finale nationale qui se déroulera au Visionnaire (14 rue Royale 75008 Paris) le 7 juillet 2025.
- Pour la finale nationale : les présidents du jury national proclameront le podium du concours de coiffure « **Défilé de mode** ».

**Article 8. Réclamation**

Les jurys sont souverains et leurs décisions ne peuvent être remises en cause. Aucune réclamation ne sera acceptée.

**Article 9. Acceptation du présent règlement**

Toute participation implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

**Article 10. Modification du règlement**

Les organisateurs se réservent tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure (conditions sanitaires par exemple). Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge, de quelque nature qu'elle soit, ne pourra être retenue contre les organisateurs. En cas de modification du présent règlement, les organisateurs s'engagent à en faire parvenir la teneur aux établissements, au plus tard quinze jours avant le déroulement de la finale.



Nom de l'établissement :
Coordonnées de l'établissement :
Représenté (Nom et Fonction) par :

<b>Académie</b> <input type="checkbox"/> BORDEAUX <input type="checkbox"/> LIMOGES <input type="checkbox"/> POITIERS
--

<b>Élève</b>
Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Adresse mail :
<b>Niveau de formation</b> <input type="checkbox"/> CAP MC <input type="checkbox"/> MC 3C <input type="checkbox"/> BCP MC <input type="checkbox"/> BP Coiffure
<b>Domaine choisi</b>
<input type="checkbox"/> Croiser les mixités ou les identités culturelles
<input type="checkbox"/> Réduire son impact sur l'environnement
<b>Enseignant(s) accompagnant(s)</b>
Nom, Prénom
Discipline
<b>Enseignant(s) accompagnant(s)</b>
Nom, Prénom
Discipline

Date :

Signature et cachet de l'établissement

--

Cette fiche de candidature, complétée, doit être renvoyée à Jérémie RANQUE (IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées) par courriel à l'adresse suivante : [jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr](mailto:jeremie.ranque@ac-bordeaux.fr) avant le **vendredi 6 décembre 2024**.

**AUTORISATION PARENTALE DE PRISE DE VUES D'UN MINEUR  
ET D'UTILISATION D'IMAGES LE REPRESENTANT**

ANNÉE SCOLAIRE 2024/25

Nom de l'établissement : ..... Classe : .....

Adresse /Téléphone : .....

Les photographes et prestataires missionnés par l'académie réalisent des reportages photographiques et vidéos des élèves scolarisés dans des écoles, collèges, lycées et autres lieux d'accueil des publics scolaires de l'académie, de ses personnels, et des autres membres de la communauté éducative, afin d'enrichir la banque d'images de l'académie.

Je/nous soussigné(e)(s), représentant(s) légal/légaux de la personne désignée ci-dessous :

.....  
Domicilié(e) : .....

**autorise** l'académie à enregistrer, reproduire et représenter l'image et/ou la voix de mon enfant en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.

**n'autorise pas** l'académie à enregistrer, reproduire et représenter l'image et/ou la voix de mon enfant en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- d'une durée de 10 ans à compter de la signature de la présente ;
- sur tous les supports d'information et de communication imprimés ou numériques à but non lucratif, édités l'académie ;
- de l'image de mon enfant en tant que telle et/ou intégrée dans une œuvre papier, numérique ou audiovisuelle.

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, l'académie s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, le sujet ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(ent) d'un libre accès aux photos concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci\***.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Fait à : .....

Le : .....

Signature(s) manuscrite(s) de l'/des intéressé(e)(s) :  
(Précédée(s) de la mention « lu et approuvé »)

\* Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un mail à l'adresse : [dpd@ac-bordeaux.fr](mailto:dpd@ac-bordeaux.fr).

ou un courrier recommandé avec accusé de réception (accompagné des copies des photographies concernées, ou, pour une vidéo, de la copie d'écran), à l'adresse suivante : **Délégué à la protection des données - Service juridique – rectorat de l'académie de Bordeaux - 5, rue Joseph de Carayon-Latour, 33060 Bordeaux.**

Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.



**AUTORISATION DE PRISE DE VUES D'UNE PERSONNE MAJEURE  
ET D'UTILISATION D'IMAGES LA REPRESENTANT**  
ANNEE SCOLAIRE 2024/25

Nom de l'établissement : .....

Adresse /Téléphone : .....

Les photographes et prestataires missionnés par l'académie réalisent des reportages photographiques et vidéos des élèves scolarisés dans des écoles, collèges, lycées et autres lieux d'accueil des publics scolaires de l'académie, de ses personnels et des autres membres de la communauté éducative afin d'enrichir la banque d'images de l'académie.

Je soussigné(e) : .....

Domicilié(e) : .....

autorise l'académie à enregistrer, reproduire et représenter mon image et/ou ma voix, en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.

n'autorise pas l'académie à enregistrer, reproduire et représenter mon image et/ou ma voix, en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- d'une durée de 10 ans à compter de la signature de la présente ;
- sur tous les supports d'information et de communication imprimés ou numériques à but non lucratif édités par l'académie ;
- de mon image en tant que telle et/ou intégrée dans une œuvre papier, numérique ou audiovisuelle.

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, l'académie s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, le sujet dispose d'un libre accès aux photos le concernant et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci\***.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Fait à : .....

Le : .....

Signature manuscrite de l'intéressé(e) :  
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

\* Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un mail à l'adresse : [dpd@ac-bordeaux.fr](mailto:dpd@ac-bordeaux.fr).

ou un courrier recommandé avec accusé de réception (accompagné des copies des photographies concernées, ou, pour une vidéo, de la copie d'écran), à l'adresse suivante : **Délégué à la protection des données - Service juridique – rectorat de l'académie de Bordeaux - 5, rue Joseph de Carayon-Latour, 33060 Bordeaux.**

Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.